

Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM DE DIJON COLOMBIERE 30 RUE CHEVREUL 21000 DIJON déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M Xavier ALLARD, représentant de la société A2LX S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 6 BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU 21000 DIJON, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

ALLARD Xavier

Nombre d'actions : 1 000

Somme versée : 1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 02573 00020927601 38

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 28 septembre 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé


Valérie BARON
Chargée d'Affaires Professionnels


Dijon Colombière
30, rue Chevreul - 21000 DIJON
Tél 03 80 63 21 59 (appel local non surtaxé)
Fax 03 80 38 11 90
18, route de Dijon - 21600 LONGVIC
Tél 03 80 63 21 60 (appel local non surtaxé)
Fax 03 80 38 47 97 - RCS DIJON 440 258 705

JUST141

